

REGLEMENT INTERIEUR

SPORTS VACANCES

Le présent document détermine le fonctionnement général de la structure, précise les engagements, droits et obligations des familles. Cet établissement est géré par la ville de Biganos.

Le responsable légal de l'enfant s'engage à prendre connaissance du présent règlement intérieur, à le signer et à s'y conformer sans aucune restriction.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les jeunes accueillis sont âgés de 8 à 12 ans et de 10 à 16 ans.

Les jeunes sont inscrits du lundi au vendredi* de 10h à 17h lors des vacances de toussaint (une semaine), de février (une semaine) et de pâques (une semaine).

Les journées sont divisées ainsi (programme susceptible d'être modifié selon la météo) :

- Les matinées, sont consacrées à des stages sportifs dans une discipline au choix.
- Les après- midi les jeunes sont tous regroupés lors d'activités de « détente sportive ».

*excepté pour la période des vacances de février où l'enfant peut s'inscrire pour trois jours.

JOURNEE TYPE

9H45/10H : Accueil des jeunes et de leur famille.

10h : Départ sur les lieux d'activités, « minis stages ».

10h15/12h15 : Minis stages.

12h30/14h : Repas pris en commun et pause détente au club house du rugby.

14h/16h30 : Départ pour les activités communes, détente sportive.

16h30/17h : Goûter, fin de la journée et départ des jeunes.

ACTIVITES PROPOSEES

MINIS STAGES : (liste non exhaustive)

- Canoë, football, tennis de table, basket, hand, pelote basque, rugby, équitation, badminton...

DETENTE SPORTIVE : (liste non exhaustive)

- Baseball, badminton, accro branche, canoë, squash, futsal, tennis, tennis de table

Les parents ou responsables légaux s'engagent à :

- Fournir une bouteille d'eau à leur(s) enfant(s) pour l'activité.
- Fournir à leur(s) enfant(s) la tenue adaptée (chaussures de sports, short ou jogging).
- Respecter les horaires fixés par la structure organisatrice
- Prévenir la structure en cas d'absence de l'enfant.
- En cas d'absence de l'enfant ou d'annulation d'une activité par la structure, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les vêtements et sacs doivent impérativement porter le nom de l'enfant.
- Communiquer tout changement administratif ou médical au responsable et/ou au service

J.S.V.A. au :

06 73 27 22 95 OU 05 57 70 95 20

La ville de Biganos décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements, bijoux ou autres objets de valeurs amenés sur la structure.

ENCADREMENT

Lionel COUTIN : BAFA + BEES CANOE

Nirhy JAOFERA : BPJEPS APT + DIRECTION ACM

Julien PRIVAT : BEES PELOTE BASQUE + BPJEPS APT + DIRECTION ACM

Arnaud TECHOUEYRES : BAFA + DEUST STAPS SPORT ET MANAGEMENT

MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

Le dossier d'inscription est à retirer à la mairie de Biganos auprès du service J.S.V.A. au 10 rue Georges Clémenceau. L'inscription est réalisée pour l'année scolaire et comprend :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- La dernière déclaration de revenus ou quotient familial C.A.F.
- L'attestation de responsabilité civile.
- Le certificat de non contre-indication à la pratique sportive.
- Test d'aisance aquatique pour le canoë-kayak.

La participation financière est calculée pour l'année, votée en Conseil Municipal et calculé selon le montant des ressources financières familiales (QF).

En l'absence des pièces administratives permettant le calcul, le barème le plus élevé sera automatiquement appliqué.

La facture se règle auprès du Service J.S.V.A. au moment de l'inscription.